



RAPPORT SYNTHESE 2025



I. Introduction

Téléphone : (+222) 45293296 / (+222) 49901931

L'Association Mauritanienne pour la santé de la mère et de l'Enfant (AMSME), est une organisation non gouvernementale apolitique et à but non lucratif reconnue officiellement par l'état en vertu du récépissé numéro 0014 du 09/02/2000 remplacé par le récépissé

N° PA 10000242707202202909 du 15/05/2024, après la loi organisant la société civile et fixant ses attributions et l'organisation de son administration centrale.
Site web : www.amsme.org

<http://www.amsme.org> pour visiter la prise en charge totale des femmes et des enfants vulnérables ou en situation de détresse. Son identité c'est défendre par tous les moyens légaux, tous les droits des femmes et des enfants. Sa vision : que toutes les femmes et tous les enfants mauritaniennes ou en Mauritanie jouissent de tous leurs droits à la santé, à la vie, à la dignité, à l'éducation, à la protection, à l'emploi et aucune femme ne mesure en donnant la vie.

Domaine principal : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
Domaine secondaire : 1. Réduction des inégalités 2. Egalité entre les sexes 3. Accès à la santé
Elle œuvre entre autres dans le domaine du droit à la santé reproductive, la lutte contre les Violences faites aux femmes et aux enfants, les droits humains et un plaidoyer soutenu et continuels auprès des décideurs.

II. Domaines d'intervention

Égalité du genre/Égalité du sexe Accès à la Santé

Droits Humains /Protection/Plaidoyer

III Zones d'interventions

L'AMSME est une ONG Nationale Le

Siège : Nouakchott

L'ONG dispose de 09 antennes à l'intérieur du pays :

- ✓ Nouakchott
- ✓ Néma
- ✓ Basséknou
- ✓ Aioun
- ✓ Kaédi
- ✓ M'Bout
- ✓ Aleg
- ✓ Nouadhibou
- ✓ Guidimagha

L'AMSME dispose de 3 programmes :

Programme I : Protection

Programme II : Santé

Programme III : Plaidoyer et genre

IV. Partenaires des programmes de 2025

1. Partenaires Techniques et financiers

UNICEF

ONU FEMMES/Pays Bas
AECID/MDM
JANEVAL/MDM
Canton de Genève/DEI
Miraclefeet
Smile train
Save the Children
Medicus Mundi S
World Vision
ECPAT
International

2. Partenaires d'appui techniques aux programmes de 2025

HCDH

3. Partenaires privés /Sponsors

Mauritel

Mattel

Chinguitel

4. Partenaires gouvernementaux

MASEF CDHAHRSC

Ministère de la santé

Ministère de la justice Police

Gendarmerie

V. Contexte des violences basées sur le genre

En Mauritanie, l'agression à caractère sexuel est généralement appréhendée comme une composante de la problématique plus large des violences faites aux femmes et aux enfants. Cette problématique s'inscrit dans un contexte sociétal marqué, depuis des générations, par la persistance de rapports inégaux entre les hommes et les femmes.

Si toutes les femmes peuvent, à un moment ou à un autre de leur vie, être confrontées à une agression sexuelle, les études menées dans différents contextes convergent pour montrer que certaines catégories sont particulièrement exposées. Les filles mineures, ainsi que certains garçons mineurs, constituent des groupes particulièrement vulnérables à ces agressions, lesquelles se caractérisent souvent par une absence de dénonciation et l'enracinement d'une véritable culture du silence. Les données disponibles sur les violences sexuelles en Mauritanie demeurent limitées, fragmentées et souvent circonscrites à certaines zones géographiques. La situation des femmes et des enfants victimes est insuffisamment documentée, et le sujet a longtemps été considéré comme tabou en raison des préjugés sociaux et d'une loi du silence implacable, dans laquelle prospèrent ces crimes abominables.

Or, il est désormais largement admis que les agressions sexuelles ont des conséquences graves sur la santé physique et mentale des victimes. À ce titre, elles constituent aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique. Malgré une opinion publique généralement sensible et solidaire, les dispositifs

d'aide aux victimes restent insuffisants, inégalement répartis sur le territoire national et diversement pris en compte par les pouvoirs publics et les organisations de la société civile.

Section nationale de Défense des Enfants International (DEI) et dotée du statut ECOSOC auprès des Nations Unies, l'Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (AMSME) agit depuis plus de deux décennies auprès des femmes et des enfants exposés ou victimes de violences basées sur le genre, en particulier de violences sexuelles. Grâce au soutien de divers partenaires, elle a mis en œuvre de nombreuses initiatives visant la promotion et la protection de leurs droits ainsi que la prévention de ces agressions.

Parallèlement, l'intervention de l'AMSME a mis en évidence l'efficacité des approches développées par les Centres El Wafa – piliers essentiels de l'association – dont les stratégies innovantes permettent d'assurer une prise en charge adéquate, individualisée et globale des victimes de violences basées sur le genre.

L'évaluation périodique du dispositif mis en place par l'organisation, ainsi que les études et analyses des enquêtes sociales réalisées auprès des victimes de violences sexuelles suivies dans les différents centres et via la ligne verte 1013, ont révélé plusieurs constats préoccupants :

1. Le poids du viol entraînant la perte de la virginité

Le viol ayant pour conséquence la perte de la virginité continue de hanter les mères de fillettes et de jeunes filles. Cette inquiétude est alimentée par :

- La forte demande sociale de filles vierges pour le mariage ;
- Les sanctions traditionnelles imposées aux filles victimes, notamment la facilitation ou l'imposition de mariages précoces pour « réparer l'honneur ».

2. Les discours de justification des agresseurs

Les raisons avancées pour minimiser ou excuser les actes des violeurs reposent souvent sur :

- Le non-respect présumé des codes vestimentaires ;
- Une mobilité sociale jugée excessive ;
- La fréquentation de lieux perçus comme dangereux ;
- La compagnie d'hommes ou de garçons.

Cependant, l'argument le plus fréquemment évoqué par les mères des victimes est l'extrême pauvreté, qui rend la surveillance des filles difficile :

« Nous ne pouvons pas les surveiller et les contrôler, car nous faisons de petits boulots pour survivre, et les filles sont laissées à elles-mêmes. »

3. Caractéristiques sociales des victimes

Les constats montrent que :

- Aucune communauté culturelle mauritanienne n'est épargnée ;
- La quasi-totalité des victimes proviennent de milieux extrêmement pauvres ;
- La précarité économique et la fragilisation de la cellule familiale traditionnelle constituent des facteurs majeurs d'exposition aux violences sexuelles.

Malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation, les perceptions négatives associées aux violences sexuelles et aux filles/femmes victimes demeurent profondément ancrées dans l'imaginaire collectif.

4. Réticences à porter plainte

La réticence des familles ne repose pas uniquement sur la honte. Elle est également liée :

- À l'attitude négative de certains acteurs judiciaires ;
- À la tendance persistante à requalifier le viol en adultère (Zina), ce qui dissuade les victimes et leurs familles de rechercher justice.

5. Culture du silence et faible mobilisation sociale

La conjugaison de la loi du silence, de l'indifférence sociale et de l'absence de mobilisation communautaire constitue une barrière majeure à la lutte contre les auteurs de viols. Cette inertie persiste malgré la recrudescence des viols accompagnés de meurtres.

6. Faible accès à la justice et retrait des plaintes

La réponse judiciaire demeure limitée :

- Seules 25 % des victimes déposent plainte ;
- 61 % des dossiers ouverts restent en cours d'instruction ;
- 14 % des cas sont étouffés à la suite d'arrangements familiaux ou communautaires.

Durant la phase d'instruction, tous les leviers sociaux sont souvent mobilisés pour obtenir le retrait de la plainte ou un classement sans suite.

7. Profil des agresseurs

Les données montrent que :

- 76 % des agresseurs ont entre 16 et 22 ans, tandis que 24 % seulement sont des adultes ;
- Ils proviennent de toutes les communautés culturelles du pays.

Ces chiffres soulignent la nécessité :

- D'une réponse pénale adaptée et rigoureuse ;
- Mais également d'une stratégie de réhabilitation, incluant la scolarisation et la formation professionnelle des jeunes auteurs, afin de prévenir la récidive et favoriser leur réintégration sociale.

Le présent rapport a précisément pour objet de résumer uniquement les activités réalisées au titre de l'année 2025 sur la prise en charge des survivantes de VBG.

VI. Résumé des principales réalisations de l'année 2025

Il est à noter que l'AMSME dispose de sept (9) centres de prise en charge des victimes des violences sexuelles et VBG à Nouakchott, Nouadhibou, Aioun, Kaédi, Mbout, Aleg, Néma, Basséknou et Sélibabi ; ainsi que autres antennes réparties dans 9 Wilayas : Nouakchott, Nouadhibou, Hodh Chargui, Hodh El garbi, Brakna, Grogol, Guidimagha,

1) Prestations fournies aux centres El Wafa

- ✚ Accueil et Accompagnement
- ✚ Assistance sanitaire : (dépistages du VIH/SIDA, la prévention post-exposition au VIH/SIDA, Faire le test de grossesse et l'administration de la pilule du lendemain pour prévenir une éventuelle grossesse)

- ✚ Assistance Psychologique : Le centre El Wafa de Nouakchott dispose de deux psychologues qui s'occupent du suivi psychologique. 04 principales consultations sont faites par semaine (L'entretien individuel avec la survivante, Groupe de paroles avec les survivantes et leurs familles et le suivi)
- ✚ Assistance sociale et familiale (Conseils aux parents sur l'importance de la réinsertion dans la famille, la continuité de la scolarité ou du travail ,Connaître la situation de la survivante au sein de sa famille , faire l'enquête sociale et s'assurer que la survivante dispose d'une pièce d'Etat civil
- ✚ Assistance scolaire et éducative (Des Cours d'appui scolaires, Un Suivi au niveau de l'école fait par les parents et rapporté à l'assistante sociale et cours d'alphabétisation pour les survivantes non scolarisées)
- ✚ Assistance juridique (conseils juridique, assistance judiciaire et Défense des dossiers)
- ✚ Autonomisation économique (La formation professionnelle et la création des AGR)

Données globales de l'AMSME 2025

L'AMSME-DEI a pris en charge dans ces 9 antennes pour cette année 2025, **1712 cas** de femmes et enfants victimes ou exposés à des violences basées sur le genre VBG ainsi que des incidences de protection répartis comme suit :

a) 395 survivantes de violences sexuelles dont :

- **334** mineurs parmi elles **311** filles,**23** garçons (**18** filles en situation d'handicap et **11** cas facilités par la technologie)
- **61** femmes adultes

b) 25 cas de mariages précoces

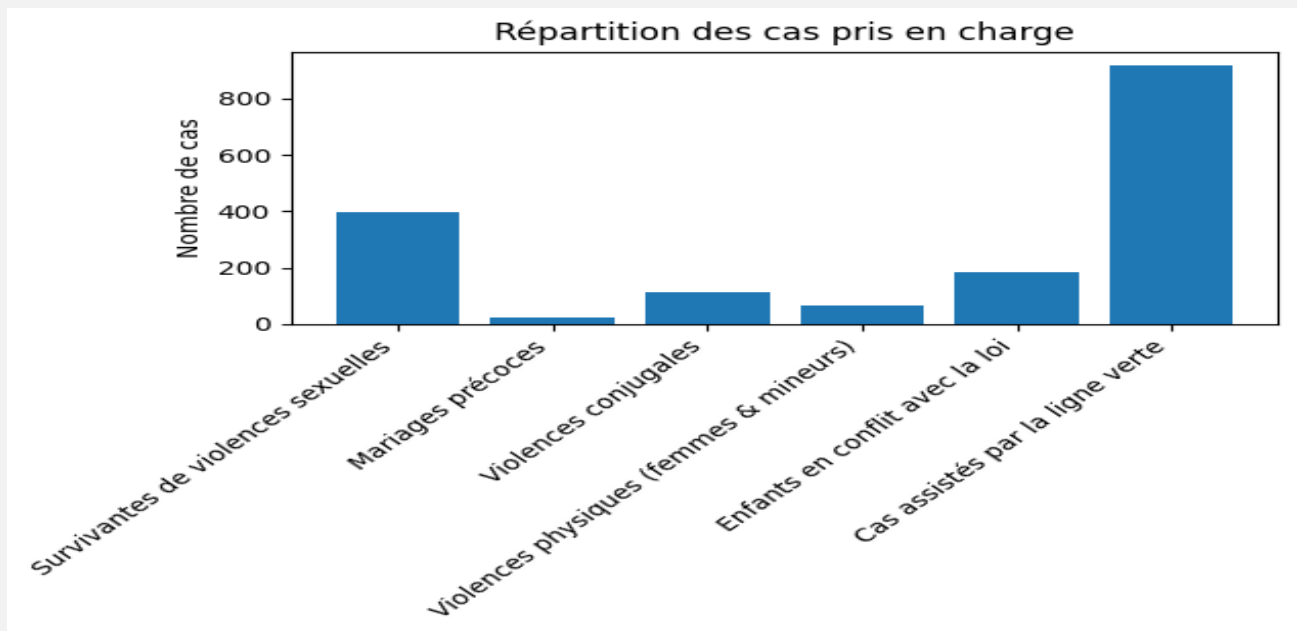
c) 112 Cas de violences conjugales

d) 67 cas de violences physiques dirigées contre des mineurs et des femmes

e) 185 cas d'enfants en conflit avec la loi accompagnés

f) 919 cas assistés par la ligne verte **1013** réparti comme suit :

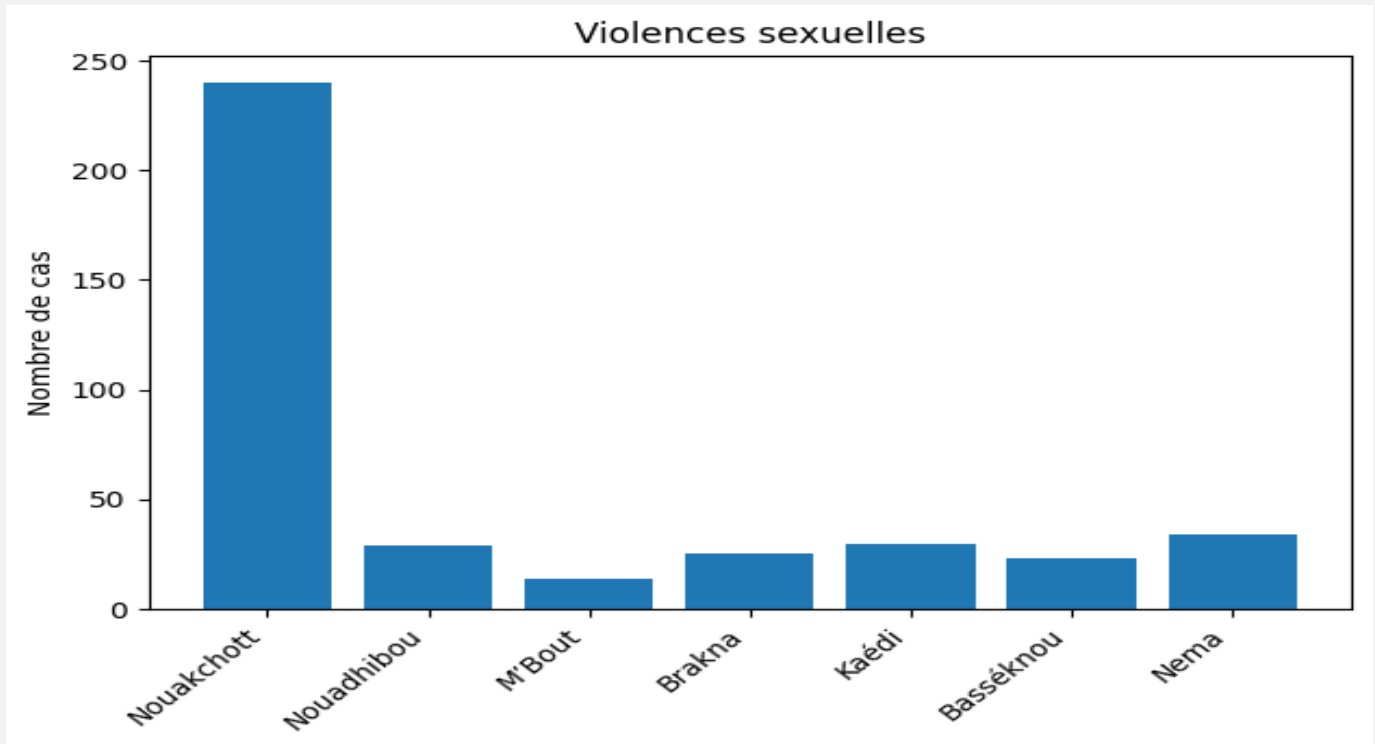
- **10** cas de violences sexuelles sur des migrantes « orientés vers les centres El Wafa pour la prise en charge et comptabilisés parmi les **388** survivantes de violences sexuelles.
- **93** victimes de violences conjugales
- **01** fille victimes de mariage précoce
- **26** victimes de violences physiques dirigées contre des mineurs
- **688** cas demandant les informations,
- **25** enfants porteurs de la fente labio-palatine qui ont reçu l'intervention.
- **28** Enfants avec un Pied bot
- **48** demandes enregistrés sans état civil dont 30 ont reçu leurs papiers d'état civils parmi eux 20 filles et 10 garçons



g. Détails des cas assistés par zone :

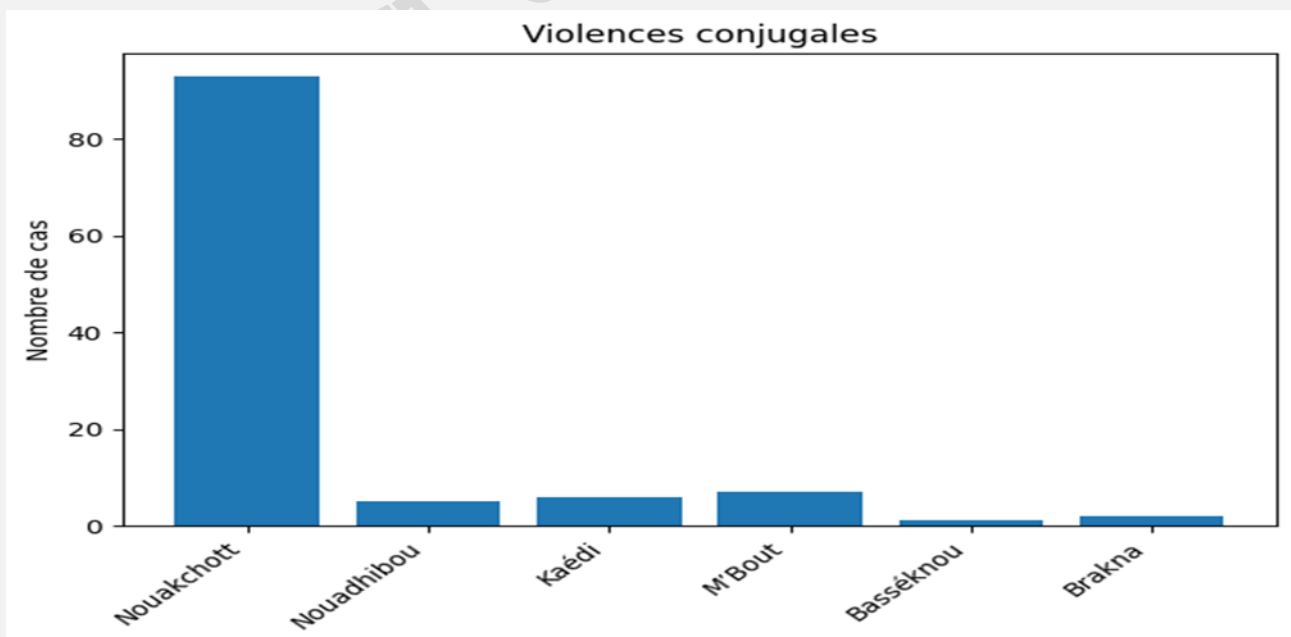
➤ **Violences sexuelles :**

- **240** cas de violences sexuelles à Nouakchott
- **29** cas de violences sexuelles à Nouadhibou
- **14** cas de violences sexuelles à M'Bout
- **25** cas de violences sexuelles à Brakna
- **30** cas de violences sexuelles à Kaédi
- **23** cas de violences sexuelles à Basséknou
- **34** cas de violences sexuelles à Nema



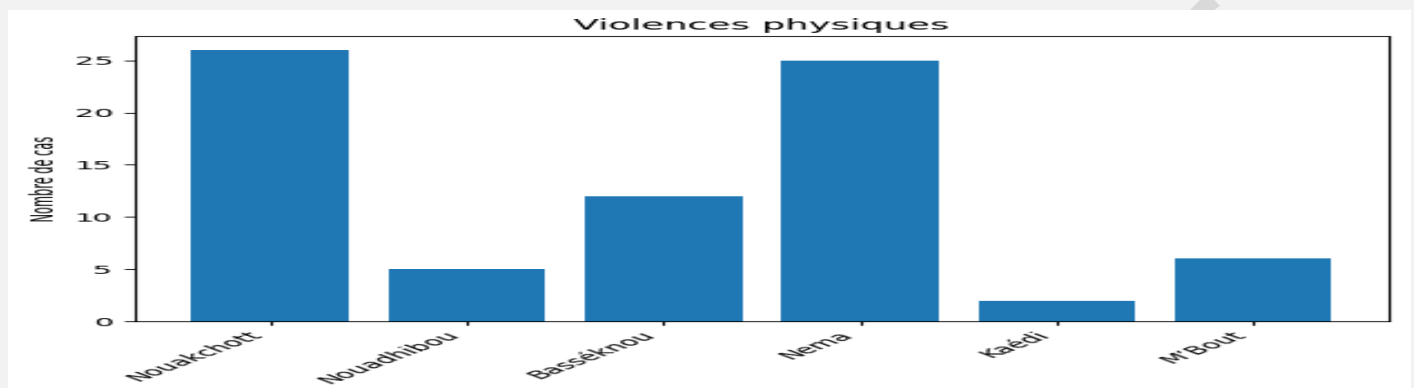
➤ **Violences Conjugales :**

- **93** cas de violences conjugales à Nouakchott
- **05** cas de violences conjugales à Nouadhibou
- **06** cas de violences conjugales à Kaédi
- **07** cas de violences conjugales à M'Bout
- **01** cas de violences conjugales à Basséknou
- **02** cas de violences conjugales au Brakna



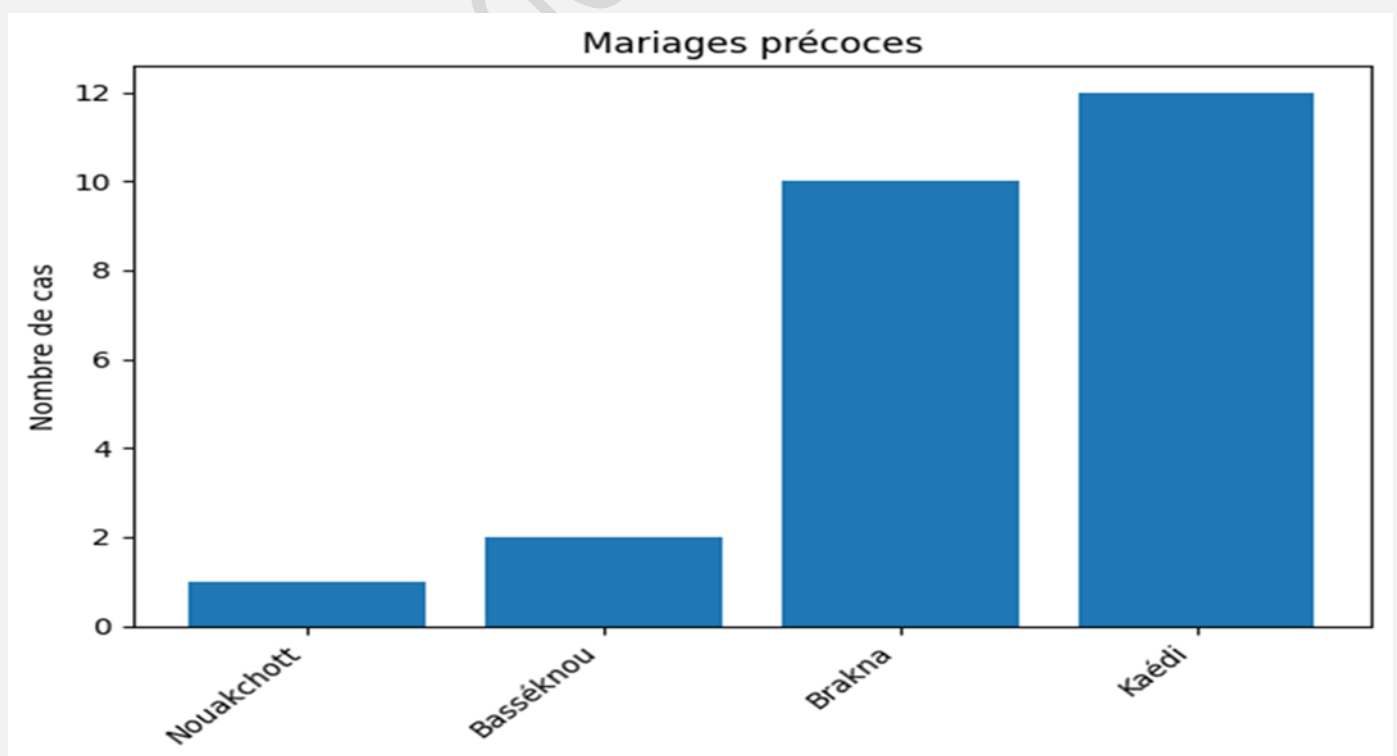
➤ **Violences physiques :**

- **26** cas de violences physiques contre des filles à Nouakchott
- **05** cas de violences physiques à Nouadhibou
- **12** cas de violences physiques à Basséknou
- **25** cas de violences physiques à Nema
- **02** cas de violence physique à Kaédi
- **06** cas de violences physique à M'Boutt



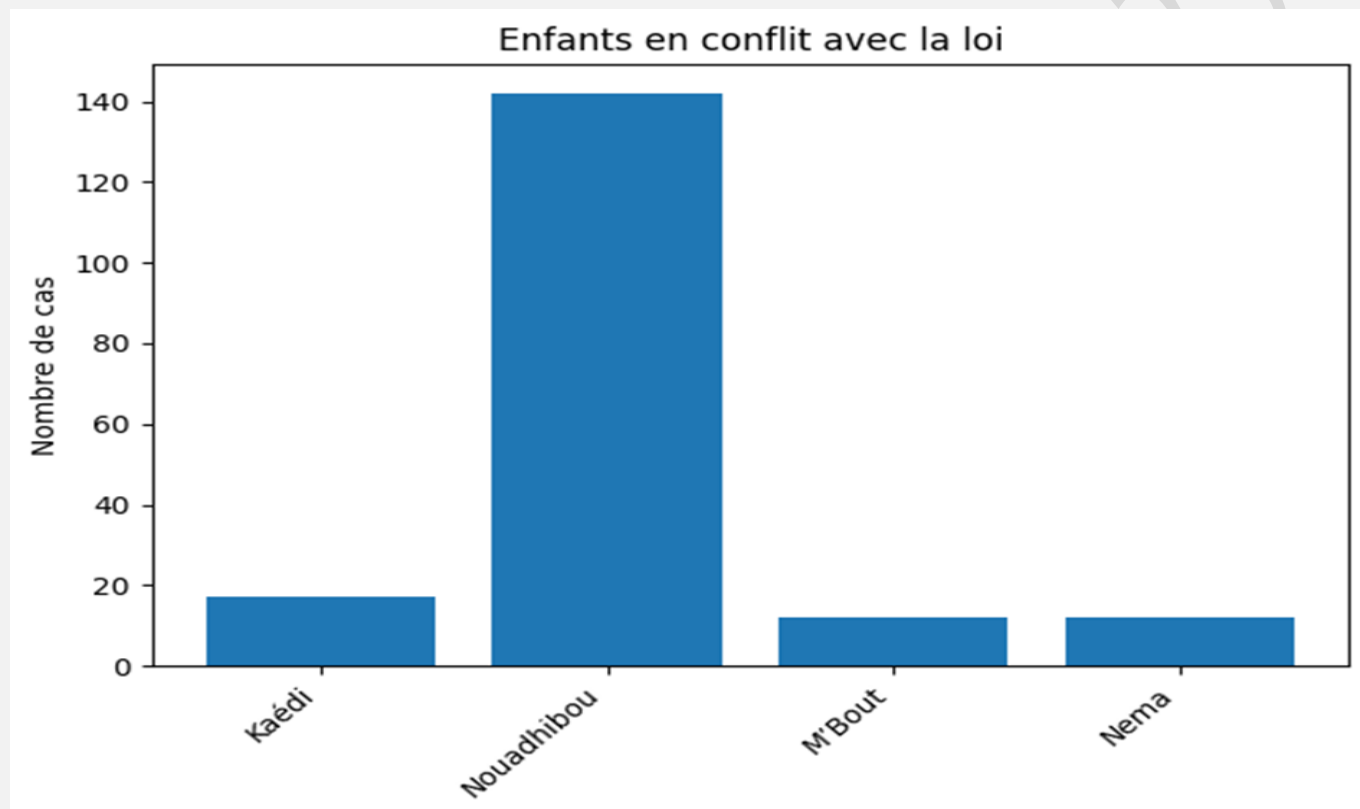
➤ **Mariage précoce**

- **01** cas de mariage précoce à Nouakchott
- **02** cas de mariage précoce à Basséknou
- **10** cas de mariage précoce à Brakna
- **12** cas de mariage précoce à Kaédi



➤ **Enfants en conflit avec la loi**

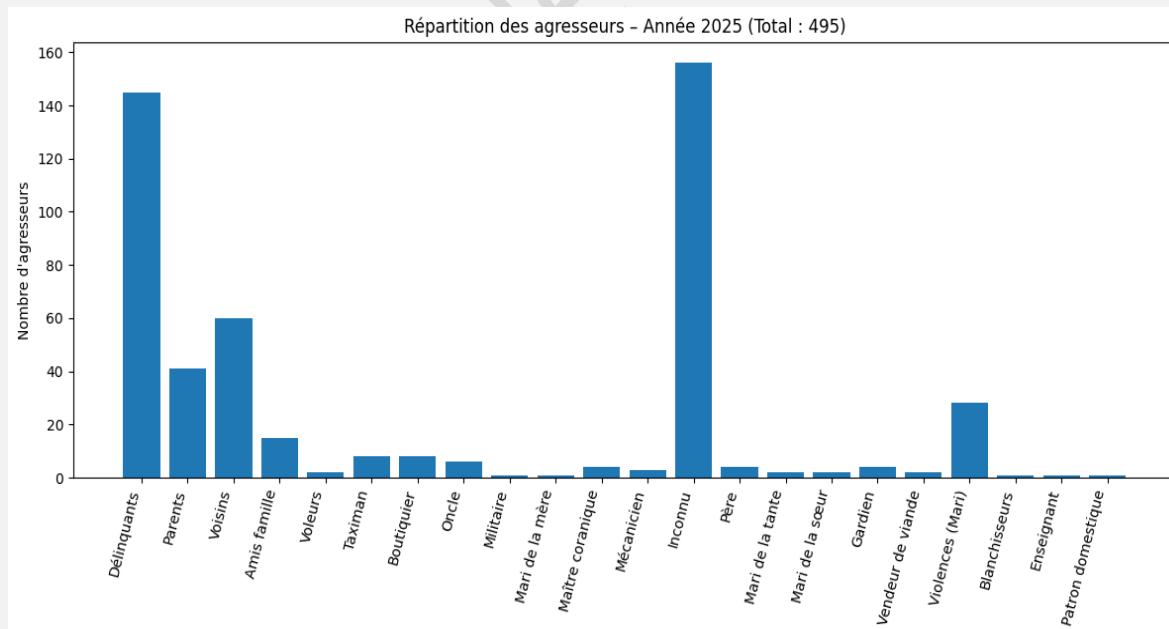
- **17** enfants en conflits avec la loi à Kaédi
- **142** enfants en conflits avec la loi à Nouadhibou
- **12** enfants en conflits avec la loi à M'Boutt
- **12** enfants en conflits avec la loi à Nema



2) Profit des agresseurs :

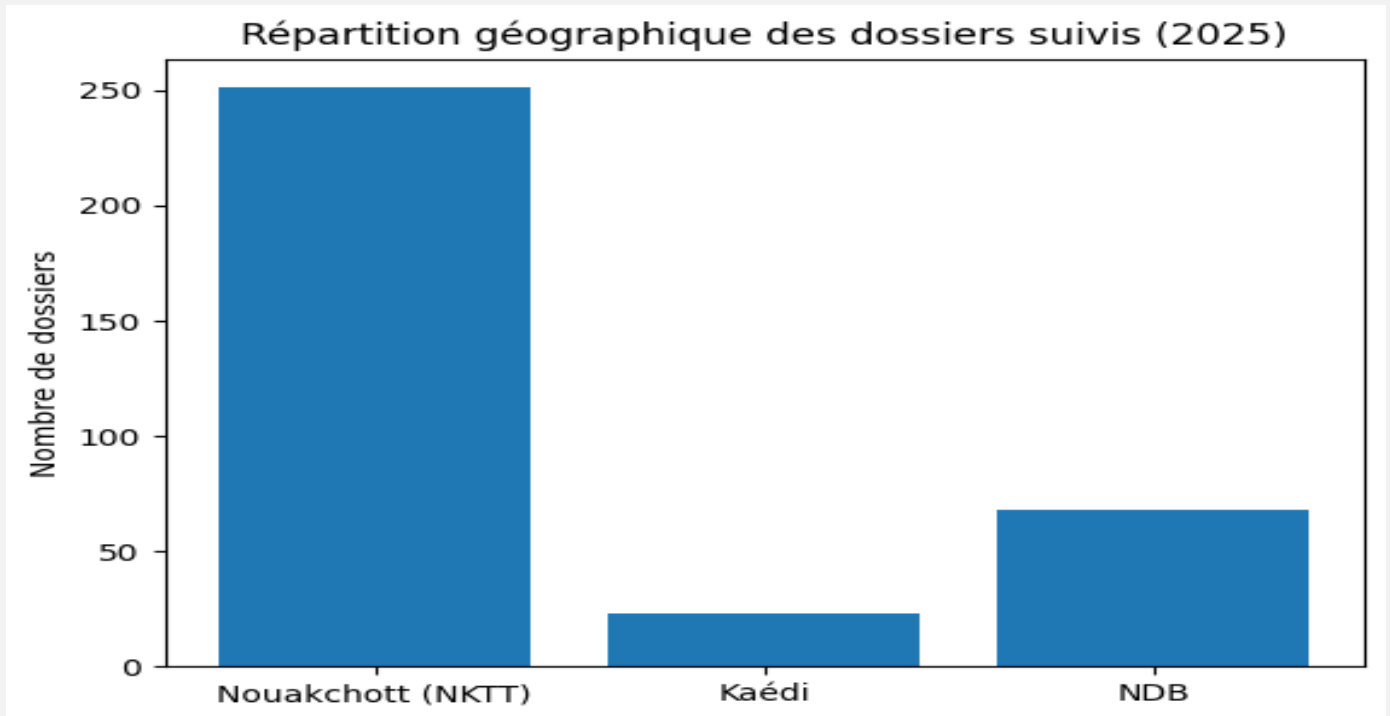
Les agresseurs pour cette année 2025 sont au total de : **495**

➤ Délinquants :	145
➤ Parents :	41
➤ Voisins :	60
➤ Amis de la famille :	15
➤ Voleurs :	02
➤ Taximan :	08
➤ Boutiquier :	08
➤ Oncle :	06
➤ Militaire :	01
➤ Mari de la Mère :	01
➤ Maître coranique :	04
➤ Mécanicien :	03
➤ Inconnu :	156
➤ Père :	04
➤ Mari de la tante :	02
➤ Mari de la sœur :	02
➤ Gardien :	04
➤ Vendeur de la viande :	02
➤ Violences (Mari) :	28
➤ Blanchisseurs :	01
➤ Enseignant :	01
➤ Patron de la domestique :	01



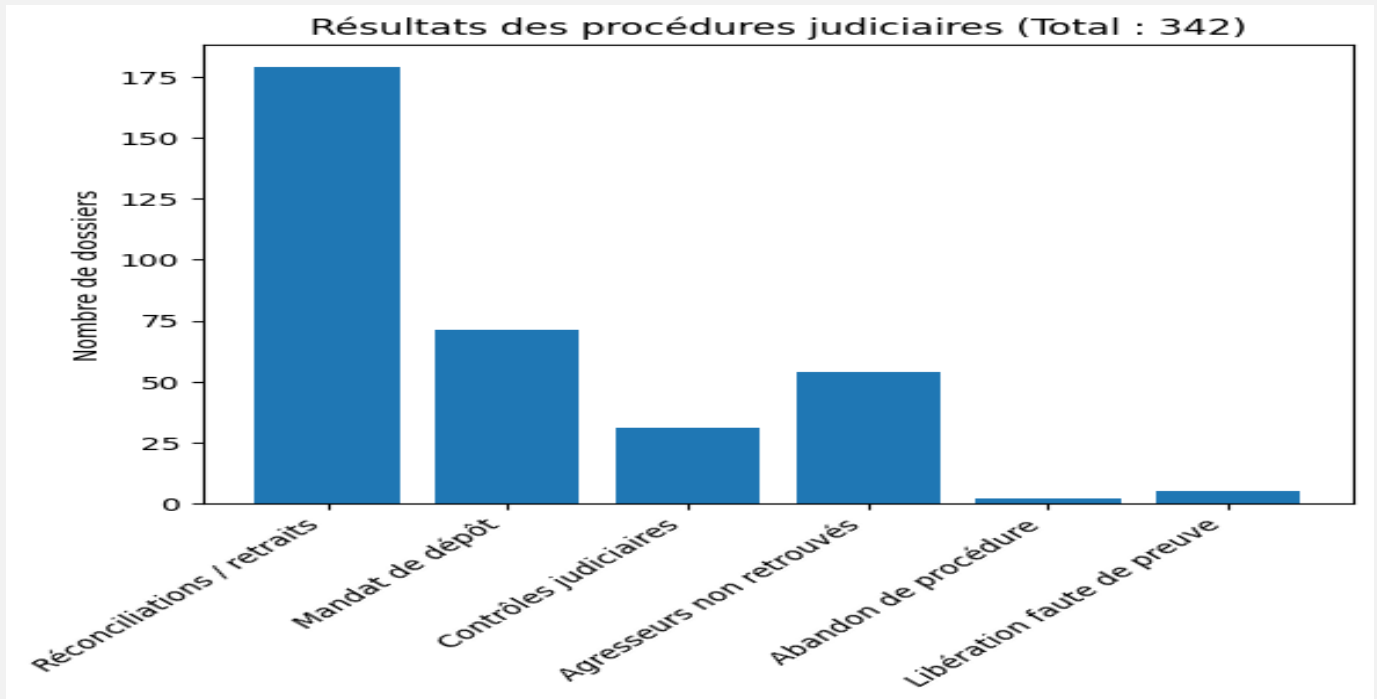
3) Résultats du suivi Juridique

- ✓ Total des dossiers suivis devant les différentes cours (correctionnelle et criminelle) : **342**
- ✓ NKTT : **251**
- ✓ Kaédi : **23**
- ✓ NDB : **68**



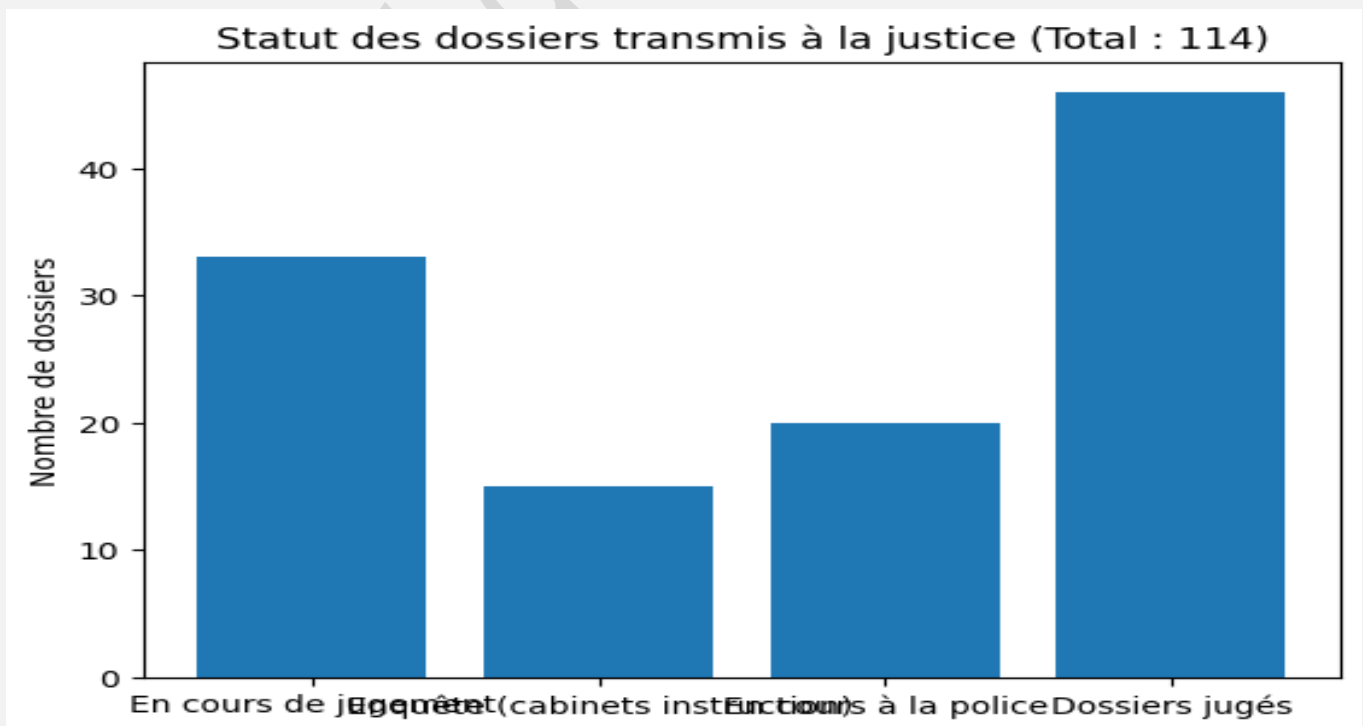
Total des résultats des procédures judiciaires : 342

- ✓ Réconciliations et retrait des plaintes : **179**
- ✓ Mandat de dépôt en prison : **71**
- ✓ Contrôles judiciaires : **31**
- ✓ Agresseurs non retrouvés et inconnu : **54**
- ✓ Abandon de procédure : **02**
- ✓ Agresseurs libérés par manque de preuve : **05**



Total des dossiers transmis à la justice : 114

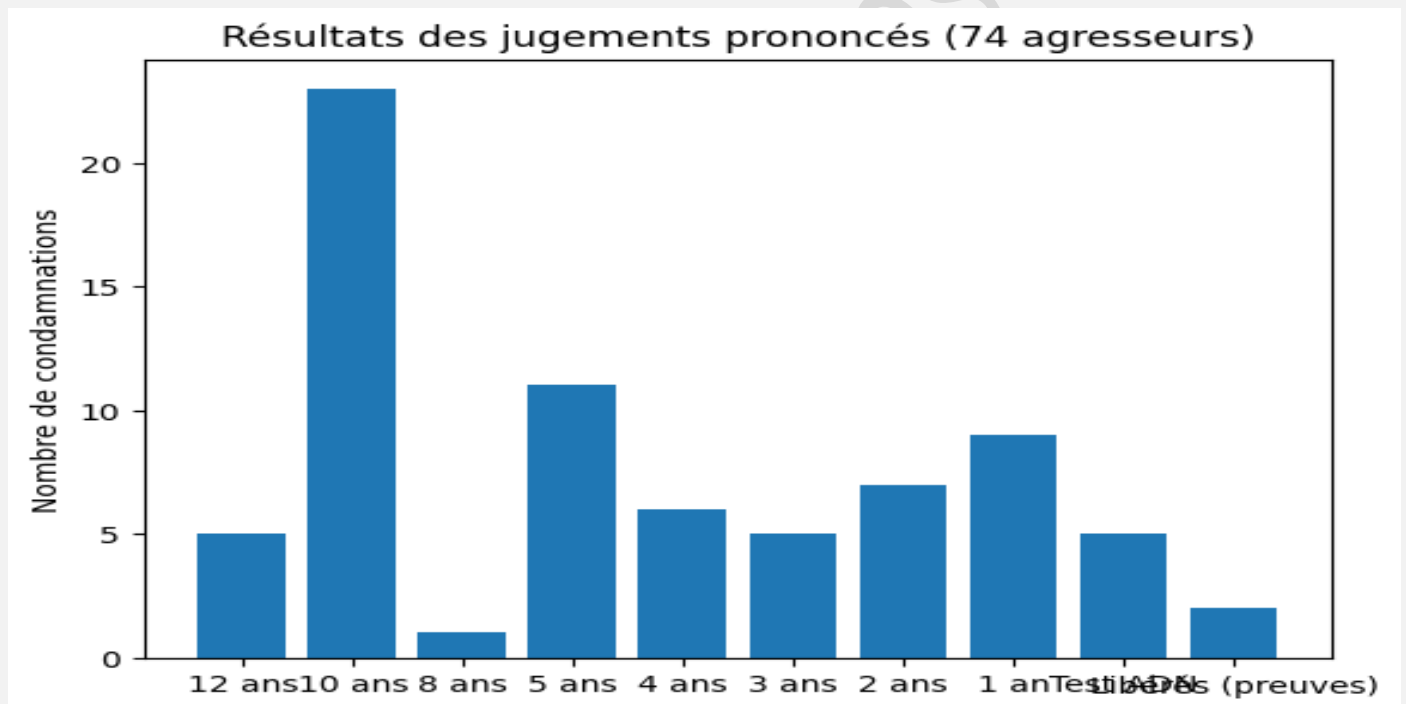
- ✓ Dossier en cours de jugement : 33
- ✓ Dossiers en cours d'enquête aux différents cabinets d'instruction : 15
- ✓ Dossiers en cours à la police : 20
- ✓ Dossiers jugés par les différents tribunaux : 46



L'année 2025 a vu une régression dans les peines encourus par les agresseurs de violences sexuelles par rapport à l'année 2024 (2024,15 ans de prison et 2025,12 ans de prison par rapport à ces agresseurs.)

Résultats des jugements

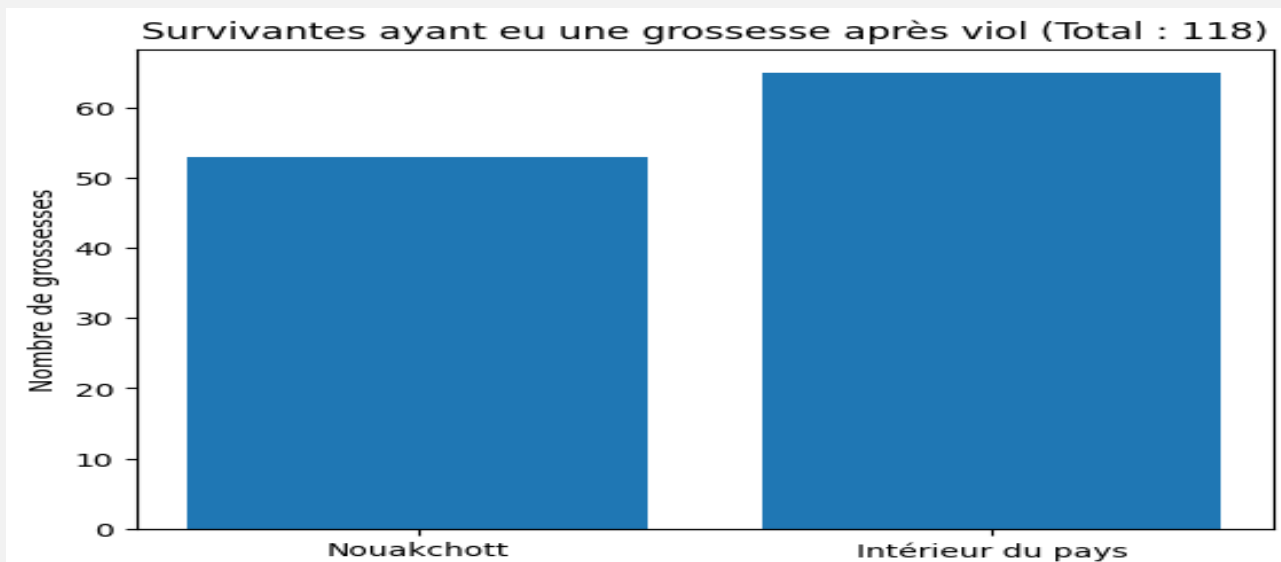
Nombre d'agresseurs jugés :	74
✓ Condamnation 12 ans fermes :	05
✓ Condamnation de 10 ans fermes :	23
✓ Condamnation de 5 ans :	11
✓ Condamnation de 08 ans ferme :	01
✓ Condamnation de 4 ans :	06
✓ Condamnation de 3 ans :	05
✓ Condamnation de 2 ans :	07
✓ Condamnation de 1 ans :	09
✓ Décision de test ADN :	05
✓ Accusé libérés par manque de preuve :	02



4) Survivantes de violences sexuelles qui ont eu des grossesses

Total des survivantes qui ont eu une grossesse après viol : **118**

- **53 grossesses à Nouakchott**
- **65 grossesses à l'intérieur du pays**



VII. Recommandations :

- 1) Il est devenu important est urgent de voter la loi protégeant les femmes et les filles ainsi que les garçons contre les violences basées sur le genre y compris la violence sexuelle
- 2) Il est devenu urgent de mettre en place des stratégies pour la protection des enfants nés issue de viol qui sont rejetés socialement.

Pour ce faire nous demandons au Ministère en charge de l'aspect sociale de coordonner avec l'AMSME pour en discuter.

L'année 2025 a vu la plus grande naissance de 118 enfants nés hors mariage issu de viol et sans aucune protection sociale.

- 3) Nous plaidons auprès du gouvernement pour Intensifier les centres d'accueils des victimes et appuyer les centres de prise en charge relevant de la société civile
- 4) Renforcer les capacités des médecins, juges, avocats, police et gendarmerie sur la gestion des cas des violences sexuelles
- 5) Développer l'approche communautaire pour un changement des mentalités qui entourent les tabous concernant les violences sexuelles
- 6) Prendre en compte la violence facilitée par la technologie qui est devenu une nouvelle approche de crime sexuel.

Ce rapport de données est le fruit du travail spécifique de l'AMSME pour l'année 2025 sa diffusion partielle ou totale est interdite sans la mention de la source et peut être l'Objet de poursuite judiciaire.

Le rapport détaillé des activités sera sur le site de l'AMSME www.amsme.org D'ici Février.